

AMAP CHEVRERIE DU FELSENBACH



Fromages de chèvre et
Fromages et yaourts de brebis

CERNAY

Contrat de Saison 2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
Famille DURRWELL	(NOM, Prénom)
La chèvrerie du Felsenbach	(Adresse)
Vallée du Florival	(Code postal, Commune)
68610 SENGERN	(Courriel)
	(Téléphone) :

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8€), pour la saison 2020/2021.

Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit.

En cas de panier partagé, chaque consomm'acteur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap.

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'AMAP dont la composition est la suivante :

Type de production	Produits fermiers
Composition d'un panier de fromages de chèvre :	2 fromages (au choix : frais, demi sec, sec ou aromatisé)
Composition d'un panier de fromages de brebis :	1 fromage (au choix : frais, demi sec ou sec)
Composition d'un panier de yaourts de brebis :	3 yaourts
Nombre de paniers de fromages de chèvre par semaine : (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)
Nombre de paniers de fromages de brebis par semaine : (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)
Nombre de paniers de yaourts de brebis par semaine : (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les semaines pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiquées.

Chèvre : la saison commence vendredi 14/02/20 et se termine vendredi 27/11/20, soit 39 paniers hebdomadaires.

Brebis : la saison commence vendredi 14/02/20 et se termine vendredi 28/08/20, soit 26 paniers hebdomadaires.

Durée de la saison chèvre pour le consomm'acteur :	La saison commence le2020 et se termine le 27 novembre 2020 .
Durée de la saison de fromages et yaourts de brebis pour le consomm'acteur :	La saison commence le2020 et se termine le 28 août 2020 .
Nombre total de distributions chèvre :	La saison correspond à distributions hebdomadaires.
Nombre total de distributions brebis :	La saison correspond à distributions hebdomadaires.
Jours de distribution	Les distributions ont lieu tous les vendredis entre 18.00 et 18.45
Exceptions : la distribution ne sera pas assurée : les vendredis 10 avril, 1 ^{er} et 22 mai. Il y aura une distribution le jeudi 7 mai à Wittelsheim pour remplacer celle du 8 mai à Cernay.	Ces paniers ne sont pas comptabilisés dans le total des paniers de la saison, il n'y aura donc pas de paniers compensés.
Lieu de distribution :	Conciergerie du complexe sportif - rue René Guibert - CERNAY

Possibilité de report de paniers :

Si vous êtes absent à l'une ou l'autre des distributions, et que vous ne pouvez pas faire retirer votre panier par un proche, vous pouvez 3 fois au cours de la saison, reporter ou prendre par anticipation votre panier.

Pour bénéficier de cette disposition, vous devez prévenir le producteur au moins une semaine avant votre absence. Dans le cas contraire, conformément au règlement de ThurAmap, votre panier sera définitivement perdu et pourra être utilisé lors des animations de l'association.

En aucun cas un panier non récupéré ne peut faire l'objet d'un remboursement.

LE PRIX ET LES PAIEMENTS : A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur, **par avance**, les chèques correspondant à toute la saison.

o Prix pour un panier chèvre (2 fromages):	5,20 € par semaine X semaine	Soit € pour la saison.
o Prix pour un panier fromage de brebis (1fromage):	3,30€ par semaine X semaine	Soit € pour la saison.
o Prix pour un panier yaourts brebis (3yaourts):	3,30€ par semaine X semaine	Soit € pour la saison.
Chèques à l'ordre de :	LA CHEVRERIE DU FELSENBACH	
Dates d'encaissement des chèques :	Début des mois de Mars 2020 – Juin 2020 – Septembre 2020	

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de fromages que votre panier hebdomadaire, ou vous souhaitez pouvoir tester d'autres fromages que ceux que vous prenez habituellement, entre autres les fromages et yaourts de brebis qui vous sont désormais proposés par la chèvrerie du Felsenbach ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'AMAP CHEVRERIE DU FELSENBACH, vous pouvez acquérir une carte d'une valeur mini de 16.00 € et d'une valeur maxi de 48.00 €, sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Paiement direct au producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Conformément aux règles de fonctionnement de ThurAmap, le consommateur s'engage à participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'Amap **Chèvrerie du FELSENBACH**

OUI NON

Fait en 2 exemplaires à, le 2020 et signé par les parties :

Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....

Pour toute information, rendez-vous sur www.thuramap.fr

Contrat mis à jour le 12 février 2020